COMITÉ DE SPÉLÉOLOGIE RÉGIONAL DE LA CÔTE D'AZUR
Chez M. Hervé Tainton, Ch. de la Bergerie, 83110 SANARY
Tél : 04 94 90 68 02

Fédération Française de Spéléologie

NOTE DE FRAIS

A rembourser à	
Adresse	
Téléphone	
Email	

	Déplacement	Montants
	Objet du déplacement	
	Date	
1	Ville départ: dépt: pays: Ville arrivée: dépt: pays:	
2	En voiture: km * 0,30 euro	
3	Péages	
4	En train: (valeur billet 2e classe)	
5	En avion (si trajet equivalent SNCF >5h et prix avion < prix SNCF*1,5)	
6	Repas	
7	Hotel	
	Frais lors de l'encadrement d'un stage	
8		
	Autres frais	
9	Timbres	
10	Fournitures de bureau	
11	Photocopies	
12	Téléphone	
	Autres	

Justificatifs obligatoires, sauf lignes 1 et 2

Total	

Signature du bénéficiaire	Nom et signature du trésorier ou du président

Il vous est possible d'abandonner totalement ou partiellement le remboursement de cette note de frais à la FFS, c'est à dire de lui faire un don du montant correspondant. Dans ce cas, conformément à l'article 41 de la loi 2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt égale à 66 % de la somme en question (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable). Un reçu récapitulatif vous sera remis en fin d'année.

Dans ce cas, indiquez le montant donné à la FFS (Euros) :……

Date et signature